Nations Unies S/PV.6709



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6709e séance

Jeudi 26 janvier 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Sangqu	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Togo.	M. Menan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)

12-21581 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants du Mali, du Niger et du Tchad à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/42, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 janvier 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de l'informer sur la mission interinstitutions dépêchée par le Secrétaire général pour évaluer les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel.

La mission, conduite par M. Sam Ibok, Directeur adjoint de la Division Afrique II du Département des affaires politiques – qui est assis juste derrière moi – s'est déroulée du 7 au 23 décembre. Elle se composait de représentants de l'Union africaine, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'entités des Nations Unies travaillant dans les domaines humanitaire, politique, du développement, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, de la lutte contre les stupéfiants et de la lutte antiterroriste.

La mission a organisé des séances de travail au Mali, au Niger, au Tchad et en Mauritanie. Elle s'est aussi rendue à Abuja, au Nigéria, où elle a rencontré des hauts fonctionnaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que le Ministre de la défense du Nigéria pour discuter des efforts régionaux de lutte contre le terrorisme. L'équipe s'est aussi arrêtée à Dakar, au Sénégal, pour obtenir des directives auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, et rendre compte de la mission.

La mission a constaté que les civils et les personnalités politiques de la région, en particulier, s'ouvraient très volontiers sur la nature et l'immensité des défis à relever par les pays. Il a été clair tout du long que la plupart des problèmes dataient d'avant le conflit libyen. Sur la question des rapatriés de Libye, la priorité absolue des pays visités était de pouvoir nourrir et réintégrer les rapatriés les plus vulnérables et d'aider les collectivités concernées à faire face à la perte de la ressource que constituaient les envois de fonds.

Les problèmes structurels sous-jacents et la crise alimentaire qui menace dans cette zone ne font qu'accentuer ces problèmes immédiats. Beaucoup ont appelé l'ONU à travailler de concert avec l'Union africaine et d'autres parties, ainsi que les nouvelles autorités libyennes, afin de mettre en place un cadre satisfaisant toutes les parties aux fins de la restauration de solides relations entre la région du Sahel et les pays de transit et de destination.

La mission a également constaté que les dirigeants de la région du Sahel comprenaient la nécessité de protéger les droits des migrants aussi bien que des populations des pays d'accueil, suite, particulièrement, aux exactions commises récemment. Elle a mené des consultations approfondies sur la façon d'améliorer les conditions économiques, les conditions d'emploi et les conditions de sécurité en vue de faire face aux problèmes de main-d'œuvre et de migration dans la région.

La mission a également reconnu qu'il fallait redoubler d'efforts pour identifier les éléments criminels et issus des milices qui soufflent sur la braise des anciennes rébellions en se servant d'armes provenant de l'arsenal de Kadhafi qui avaient été introduites en contrebande dans la région pendant les combats en Libye. Le Conseil se souviendra que le Représentant spécial du Secrétaire général, Ian Martin, a indiqué au cours de la séance d'hier que l'on n'avait jusqu'à présent guère d'éléments de preuves indiquant que des systèmes antiaériens portables à dos d'homme, ou d'autres types d'armes lourdes, auraient été sortis illégalement de Libye en grandes quantités pour être introduits dans la sous-région (voir S/PV.6707).

Les recommandations de la mission de M. Ibok se classent en trois catégories.

La première concerne l'appui et le renforcement des capacités, devant permettre aux initiatives nationales en cours de faire face aux problèmes immédiats dans la région sur les plans humanitaire, socioéconomique et de la sécurité, et aux équipes de pays des Nations Unies de renforcer leurs efforts en vue d'élaborer, en particulier, une stratégie plus cohérente de mise en œuvre des programmes humanitaires et de développement.

La deuxième concerne l'appui aux mécanismes régionaux en place, y compris les mécanismes de renforcement des capacités et de la coordination, relativement aux questions de contrôle des frontières et de partage de l'information sur les activités transfrontalières, telles la contrebande d'armes et la traite des êtres humains. Cet appui vaudrait également pour les dispositifs régionaux mis en place pour lutter contre le problème de l'augmentation des activités menées par les organisations terroristes, lesquelles créent des réseaux qui s'étendent au-delà du Maghreb et de la bande sahélienne en établissant des liens avec des groupes comme Boko Haram qui ne sont pas habituellement présents dans la région.

La troisième catégorie porte sur l'appui au niveau international. L'ONU, en coopération avec l'Union africaine, doit mobiliser davantage l'aide internationale en faveur de la région du Sahel en vue d'y relever les défis de l'insécurité et du sous-développement, et de régler également les problèmes liés au terrorisme et à la sécurité. Les acteurs régionaux ont clairement indiqué qu'il faut d'urgence s'attaquer au problème de l'essor des groupes terroristes et à la menace de plus en plus grave qu'ils représentent. Toutefois, ils estiment qu'il est absolument nécessaire de se pencher sur la situation socioéconomique, notamment le chômage des jeunes, les risques de crise alimentaire imminente et le sous-développement. Ils ont appelé à des efforts plus complets pour lutter contre le problème du trafic de drogue et du trafic d'armes, ainsi que la contrebande d'autres produits, comme le pétrole et les denrées alimentaires, qui servent au financement des organisations terroristes.

Les derniers faits survenus dans la région ne font que renforcer les préoccupations exprimées par les interlocuteurs de la mission. Au Mali, la situation en matière de sécurité s'est sensiblement détériorée après des échanges de tirs à l'arme lourde, les 17 et 18 janvier, entre forces gouvernementales et milices touaregs dans le nord du pays, dans une zone proche des frontières avec le Niger et l'Algérie. Ces combattants touaregs, membres du Mouvement national pour la libération de l'Azawad autoproclamé, affirment qu'ils veulent chasser le Gouvernement malien de plusieurs villes du nord du pays où les communautés touaregs sont majoritaires. Ces attaques interviennent à un moment particulièrement délicat pour le Mali, à l'approche des élections présidentielle et législatives et d'un référendum important sur la réforme constitutionnelle. En outre, cette situation est exacerbée par la sécheresse qui frappe l'ensemble de la région et la situation alimentaire qui ne cesse de se dégrader au Mali, au Niger et au Tchad.

Au Niger, pays voisin, le Président Mahamadou Issoufou s'est, le 22 janvier, dit inquiet que des violences similaires éclatent dans son pays et a déclaré que son gouvernement était déterminé à prévenir la propagation des attaques touaregs au Niger. Bien qu'aucune attaque n'ait été signalée récemment, on craint de plus en plus que la résurgence de la rébellion touareg au Mali ne s'étende au Niger. L'équilibre en matière de sécurité dans les régions du nord du Niger et du Mali est particulièrement précaire en raison de la présence accrue et de l'intensification des activités du groupe Al-Qaida au Maghreb islamique et d'autres réseaux criminels qui utilisent ces territoires vastes, insuffisamment gardés et presque déserts comme sanctuaires et camps d'entraînement pour leurs opérations illicites.

Pour pouvoir régler les problèmes qui se posent dans la région du Sahel et faire en sorte que notre action ait un effet global et durable, il va falloir mettre en place un mécanisme rassemblant de manière coordonnée tous les pays touchés et les principaux acteurs extérieurs afin de discuter de ces questions et d'y apporter des solutions. À n'en pas douter, d'autres pays voisins de la région du Sahel devront aussi participer à ce débat sur la sécurité et le développement.

Comme nous le savons tous, l'un des obstacles à une coopération renforcée est d'ordre structurel. Les efforts africains et ceux de l'ONU en vue de régler les problèmes de la région sont dispersés entre de nombreux groupements et organisations. Par exemple, le Nigéria et le Niger sont membres de la CEDEAO, le Tchad est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, tandis que la Mauritanie et l'Algérie sont membres de l'Union du Maghreb arabe.

En outre, aucune des structures de l'ONU présentes dans la région – le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ou la Mission d'appui des Nations Unies en Libye – n'a un mandat qui couvre l'ensemble de la région du Sahel et les multiples défis auxquels font face les pays concernés. En dépit de ces lacunes, nous nous félicitons de la volonté dont font preuve tous les pays à l'intérieur et à l'extérieur de la région, ainsi que les organisations régionales et le système des Nations Unies, d'œuvrer de concert pour définir une stratégie plus globale et plus cohérente.

Pour terminer, je tiens à souligner que la détérioration de la situation humanitaire et de la sécurité au Sahel nécessite une action urgente. La communauté internationale doit répondre aux appels fermes et persistants des pays concernés en faveur d'un appui aux initiatives en cours. Comme je l'ai déjà indiqué, certains de ces problèmes sont directement liés à la chute du régime de Kadhafi en Libye, mais les interlocuteurs de la mission ont souligné que la plupart des problèmes remontent à longtemps et que la sécheresse actuelle fait de toute évidence courir le risque de voir la situation globale rapidement se détériorer. Le 29 janvier, une réunion ministérielle doit se tenir dans le cadre du sommet de l'Union africaine pour examiner cette situation et trouver des moyens de s'attaquer aux nombreux problèmes de la région. Le rapport de la mission effectuée en décembre sera examiné à cette réunion. Nous nous emploierons à tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, de son exposé sur le rapport de la mission d'évaluation au Sahel (S/2012/42). Le rapport nous donne l'occasion de discuter des défis auxquels cette région se trouve confrontée au lendemain de la crise libyenne.

Le Pakistan est extrêmement préoccupé par la conclusion du rapport selon laquelle les répercussions du conflit libyen ont exacerbé les problèmes humanitaires et économiques qui frappent la région du Sahel. L'afflux de rapatriés a fait peser un fardeau supplémentaire sur les pays qui les ont accueillis, lesquels étaient déjà aux prises avec l'insécurité alimentaire, la récession économique et l'absence d'infrastructures sanitaires et sociales. Un autre effet a été la cessation des envois de fonds qui jouaient un rôle absolument vital pour l'économie de ces pays.

Bien que le rapport ne quantifie pas l'incidence économique de ces facteurs, il est évident que les pays du Sahel sont devenus malgré eux victimes de la crise libyenne. C'est pourquoi il faut remédier d'urgence à l'impact économique de la crise sur ces pays en prenant des mesures d'aide appropriées.

En ce qui concerne l'incidence de la crise libyenne sur la sécurité de la région du Sahel, le rapport confirme nos craintes qu'un grand nombre d'armes et de munitions provenant des stocks libyens soient entrées clandestinement dans la région, alimentant ainsi davantage les activités des groupes criminels et terroristes. Même si aucune preuve n'a encore été apportée à cet égard, des systèmes antiaériens portables à dos d'homme (MANPADS) auraient également été introduits dans la région. Si tel était le cas, ces armes pourraient tomber aux mains des terroristes, avec les conséquences catastrophiques que cela aurait. Cette situation devrait alarmer les pays de la région, ainsi que les membres du Conseil.

De toute évidence, en dépit des mises en garde faites par plusieurs membres du Conseil pendant la crise libyenne, on a totalement fait l'impasse sur la question des répercussions. Aujourd'hui, la région doit gérer les retombées. Il faut prendre immédiatement des mesures pour régler le problème de la prolifération des armes en tout genre. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe d'experts sur la Libye, demandé au paragraphe 5 de la résolution 2017 (2011), en particulier en ce qui concerne les MANPADS.

Par ailleurs, le rapport de la mission indique qu'on observe dernièrement une augmentation des activités terroristes et criminelles dans la région du Sahel. Les liens qui risquent d'être établis entre divers groupes terroristes pourraient être un facteur déstabilisant pour la région. Nous appuyons les mesures prises aux niveaux national et régional pour pallier cette tendance. Il convient également de renforcer les capacités des pays concernés pour leur permettre de régler ces défis.

Le rapport souligne la nécessité d'une coordination renforcée entre les différents dispositifs mis en place pour faire face à la crise dans la région. Nous aimerions avoir plus de détails sur la façon dont

les structures des Nations Unies présentes dans la région aident les pays du Sahel. Dans l'ensemble, il aurait été préférable que la mission se limite à évaluer les incidences de la crise libyenne sur la région, question qui relève de l'intérêt immédiat du Conseil de sécurité. Les problèmes de développement à long terme et leurs solutions exigent une analyse et un examen plus détaillés de la part des organismes compétents. Le Conseil de sécurité n'est pas l'organe habilité à en débattre.

Nous voudrions enfin souligner une des recommandations figurant dans le rapport qui nous intrigue. Elle mentionne l'application du principe de « droit de suite ». Nous ne savons pas qu'il existe un tel principe dans le droit international, et sa mention dans un document de l'ONU est incompréhensible. Nous croyons que l'introduction d'une telle notion aura des conséquences négatives, non seulement pour la stabilité de la région, mais aussi pour l'élaboration de normes juridiques. Nous demandons donc au Secrétariat de retirer cette recommandation du rapport.

M. Araud (France) : Je remercie M. Lynn Pascoe pour son intervention et pour le travail d'évaluation qui a été mené par les Nations Unies en étroite collaboration avec l'Union africaine et en s'appuyant sur les besoins exprimés par les autorités des États de la région.

La présentation du rapport d'évaluation (voir S/2012/42) sur l'impact de la crise libyenne dans la région du Sahel permet de faire deux constats : premièrement, celui de la gravité et de la multitude des défis sécuritaires comme humanitaires qui se posent dans la région; et deuxièmement, celui de la nécessité pour les Nations Unies d'adopter une approche plus intégrée pour aider les États de la région à les relever.

Premièrement, pour ce qui est des difficultés de la région, tant sur le plan humanitaire que sécuritaire, les États de la zone sahélienne font face à des problèmes récurrents qui réclament, pour être bien traités, des solutions de fond et une coordination accrue. Les mouvements de populations, composées souvent de migrants retournés dans leurs pays d'origine à la suite de la crise en Libye, ainsi que la dissémination d'armes dans la région constituent, il a été dit, des facteurs de déstabilisation supplémentaires dans une région déjà fragile, car les problèmes du Sahel sont évidemment antérieurs à la crise libyenne et n'avaient pas reçu de réponses pleinement efficaces.

Parmi ces défis de fond, peuvent être citées des crises alimentaires récurrentes, le terrorisme d'Al-Qaida au Maghreb islamique et de Boko Haram, et les trafics d'armes, de drogues voire d'être humains. Tous ces phénomènes ont pour point commun d'être des questions transnationales qui concernent, certes à des degrés divers, l'ensemble des États du Sahel. Or bien souvent, ces États se trouvent démunis pour faire face à des problématiques qui dépassent le cadre de leurs frontières et contribuent à déstabiliser la région. À cet égard, i1 est particulièrement pertinent pour le Conseil de sécurité de se pencher sur la question sahélienne sous tous ses aspects, ce qu'il n'avait jamais fait.

Face au caractère transnational de ces menaces, il est indispensable que les États de la région renforcent leur coopération en faveur de la sécurité, mais aussi du développement, notamment pour le contrôle aux frontières. Les solutions doivent venir en effet en premier lieu des États eux-mêmes. La dernière réunion ministérielle de Nouakchott, tenue cette semaine, montre que ce processus est en marche. La communauté internationale doit intervenir en appui, en soutenant les gouvernements de la région et en apportant une aide à leurs initiatives.

La question du rôle crucial de la coordination me conduit à mon deuxième point, le rôle particulier des Nations Unies. Nous sommes convaincus que les Nations Unies ont un rôle à jouer au Sahel. À l'heure actuelle, aucune organisation régionale en Afrique ne regroupe l'ensemble des pays concernés par les problématiques sahéliennes. Seules les Nations Unies, en raison de leur universalité et de leur neutralité, regroupent tous les États du Sahel, ainsi que les États voisins de la zone. Il est donc indispensable que les Nations Unies se dotent d'une approche interne plus intégrée pour assister les États de la région sur la sécurité et le développement, en orientant les agences, fonds et programmes dans la même direction. Pour autant, nous estimons que cette stratégie ne doit pas se traduire par la création de mécanismes bureaucratiques supplémentaires. L'idéal serait de s'appuyer sur les structures existantes et de les renforcer. Et nous invitons à cet égard le Secrétariat à tenir informé ce conseil des efforts qui auraient été menés en ce sens.

Par ailleurs, je rappelle que l'Union européenne a lancé en 2011, avec des moyens budgétaires importants à court et moyen terme, une stratégie pour le Sahel qui prévoit de nombreux projets concrets de partenariats, articulés autour du développement, de la sécurité et du dialogue politique. L'Union européenne est donc très

engagée; elle a nommé un coordonnateur et mobilise actuellement tous les instruments à sa disposition, avec comme principe directeur celui de l'appropriation nationale. Les Nations Unies, dans leur approche, doivent donc prendre en compte l'initiative européenne afin d'éviter les duplications inutiles. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons assurer l'adéquation de l'action des Nations Unies aux réalités de l'action et également à l'action des autres partenaires de la communauté internationale.

Enfin, je signale que la France a transmis un projet de déclaration à la presse sur le Sahel, projet de déclaration dont nous espérons qu'il pourra être adopté ultérieurement, montrant ainsi l'engagement du Conseil de sécurité sur cette question.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'information sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Je remercie également M. Lynn Pascoe pour son exposé sur les conditions de sécurité dans la région. Je me félicite de l'intérêt renouvelé de la communauté internationale vis-à-vis de cette question, que le Conseil examinera de nouveau le mois prochain.

Les problèmes qui affectent les pays du Sahel sont complexes et ont de nombreuses causes et, comme M. Ian Martin l'a effectivement déclaré hier au Conseil (voir S/PV.6707), ils sont antérieurs au conflit libyen. Le règlement de ces problèmes exigera une réponse coordonnée. Nous sommes reconnaissants à la mission d'évaluation d'avoir réuni les États et les organismes régionaux pour qu'ils partagent leurs connaissances et examinent des solutions. La nature des défis auxquels ces pays sont confrontés est telle qu'ils ne pourront les relever que s'ils conjuguent leurs efforts. Dans cet esprit, et en dépit de récentes divergences de vues, il est indispensable que l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) soutiennent les pays du Sahel.

Le Conseil doit axer ses efforts sur ses domaines de compétence, c'est-à-dire les questions de paix et de sécurité. Nous devons utiliser le reste des compétences du système des Nations Unies pour acheminer une assistance humanitaire dans les États touchés.

Il est évident que la crise libyenne a eu, sur différents pays du Sahel, des incidences diverses, mais ils sont tous confrontés à la prolifération des armes, au trafic de marchandises et à l'insécurité alimentaire. Je voudrais soulever trois points sur ces questions.

Premièrement, il y a eu indéniablement un accroissement de la prolifération d'armes dans l'ensemble du Sahel. La cause principale en a été le retour progressif au Mali et au Niger des rebelles touaregs qui s'étaient battus contre le régime de Kadhafi. Le rôle de la CEDEAO est crucial pour atténuer l'impact de la prolifération. Je l'encourage à poursuivre ses efforts pour relever les défis posés par la prolifération des armes légères et de petit calibre, et aider les personnes déplacées par la crise à rentrer chez elles.

Deuxièmement, s'agissant du trafic de produits illicites, il est clair que, indépendamment des événements survenus en Libye, les trafiquants voient dans le Sahel une région intéressante car les probabilités de se faire contrôler et appréhender sont faibles. Je me félicite de la mise en place de la plate-forme régionale de coopération judiciaire en tant que mécanisme de coopération judiciaire transfrontalière, ainsi que des efforts nationaux consentis par les États touchés. Mais ces pays ont besoin d'un plus grand appui au renforcement de leurs capacités pour mettre en place les institutions à même de traiter de ces questions.

Troisièmement, dans une région qui souffre chaque année de pénuries alimentaires, la crise libyenne a été un facteur aggravant. Nous appelons tous les gouvernements de la région à faciliter l'accès continu de tous les acteurs humanitaires. L'ONU pour sa part doit, en coopération avec ses partenaires de développement et les organisations régionales, veiller à bien coordonner ses interventions et à collaborer avec les gouvernements de la région pour remédier aux causes de l'insécurité alimentaire.

Enfin, le Royaume-Uni est résolu à travailler avec le Gouvernement nigérian pour l'aider à mettre effectivement en œuvre une stratégie générale pour répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité au Nigéria. Le Gouvernement britannique a condamné les récentes attaques terroristes commises à Kano, où plus de 200 personnes ont été tuées, et est extrêmement préoccupé par le nombre croissant d'attaques au Nigéria revendiquées par la secte islamiste Boko Haram.

Ces attaques ont touché principalement le nord du Nigéria et, au cours de l'année écoulée, ont visé les institutions gouvernementales, les forces de sécurité et les lieux de culte, ainsi que des organisations internationales, notamment l'attaque contre un

bâtiment de l'ONU à Abuja en août 2011, qui a fait 23 morts.

Le Royaume-Uni a mis à disposition son savoir-faire sur le plan de la politique, de la doctrine et des cadres juridiques de la lutte antiterroriste, et il fournit une assistance autour de capacités spécifiques, comme la gestion des conséquences des attentats terroristes. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par les Nigérians pour lutter contre le terrorisme dans leur pays et dans la région.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens, comme mes collègues, à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé. Je tiens également à faire consigner notre satisfaction à l'égard de l'initiative du détachement d'une équipe d'évaluation technique intégrée par le Secrétaire général pour étudier les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel aux fins d'un rapport détaillé sur la mission (voir S/2012/42).

Les opérations militaires menées ostensiblement dans le but de la protection des civils ont à l'évidence eu des répercussions néfastes sur des millions de civils en Afrique occidentale et centrale et au Maghreb. Le rapport montre en grand détail les incidences multidimensionnelles du conflit sur la sécurité, la situation économique et la situation humanitaire. En un laps de temps relativement court, les pays de la région du Sahel se sont vus forcés de faire face à l'afflux de près d'un demi-million de rapatriés ainsi qu'à l'arrivée massive d'armes et de munitions. Sachant que pour chaque personne rapatriée il y en avait plus de sept restées au pays qui en dépendaient, ce sont environ 3 millions de personnes qui ont ainsi perdu leur source de revenus. L'absence de ces transferts de fonds et le fort taux de chômage des jeunes ont encore exacerbé l'insécurité alimentaire et la crise nutritionnelle.

Comme le note le rapport, dans certaines régions, les groupes terroristes, notamment Al-Qaida, comblent le vide humanitaire. En outre, la perte d'activité touristique, la suspension des investissements, l'augmentation des dépenses consacrées à la défense et la charge supplémentaire que cela a représenté pour les services sociaux de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ont mis à rude épreuve les ressources des gouvernements de la région.

La plupart des pays de la région du Sahel ne disposent pas de capacités institutionnelles et de ressources suffisantes pour lutter contre une telle multitude de problèmes. Par ailleurs, de nombreux problèmes, comme la prolifération des armes, le terrorisme, le trafic de drogues, la gestion des frontières et d'autres encore, ont une dimension régionale et doivent donc être combattus dans le cadre de la coopération régionale.

Nous appuyons de ce fait les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation et estimons qu'il est nécessaire de mettre au point et de mettre en œuvre une stratégie globale aux niveaux national, régional et international. L'objectif premier de cette stratégie doit être d'appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales dans le domaine de la sécurité et dans le domaine socioéconomique. Les pays concernés doivent mettre en œuvre toutes les mesures juridiques et administratives qui s'imposent pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, conformément à la résolution 1373 (2001) et aux autres instruments régionaux et internationaux pertinents. Les organismes des Nations Unies, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, doivent fournir l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures.

Parallèlement, il convient d'élargir l'aide au développement et la coopération à l'endroit des pays de la région pour aider les gouvernements à mettre en œuvre leurs programmes de réintégration multisectoriels. Cette action doit porter essentiellement sur la prévention des conflits, la cohésion sociale et la protection, et doit aussi permettre d'aider les rapatriés à trouver des moyens de subsistance. Les programmes de développement à fort coefficient de main-d'œuvre doivent permettre de contribuer dans une large mesure à la réintégration des rapatriés au sein des communautés locales, qu'ils empêcheront ainsi de devenir des proies faciles pour les groupes terroristes.

Il est également nécessaire d'appuyer les initiatives régionales mises en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Il importe de leur fournir un appui technique afin qu'elles puissent mettre au point des stratégies cohérentes face aux problèmes transnationaux. À cet égard, nous nous félicitons des mesures adoptées par des organisations régionales et sous-régionales comme la CEDEAO, à commencer par les plans d'action régionaux en matière de lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie, et nous estimons qu'il convient d'en élargir encore la portée de façon à couvrir tous les pays

du Sahel touchés par le conflit libyen. Il convient également de renforcer le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme aux fins de la coopération entre ses antennes et les mécanismes régionaux.

L'Union africaine a été écartée de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001). Or ce sont les pays d'Afrique qui subissent les conséquences de ce conflit. La leçon à retenir dans le cas présent est claire : l'ONU doit agir en partenariat avec l'Union africaine pour régler les conflits africains. S'agissant de la stratégie mise en place pour lutter contre les incidences de la crise libyenne au Sahel, l'ONU doit aligner ses plans avec les initiatives de l'Union africaine. Les organismes compétents des Nations Unies doivent appuyer les organisations régionales et sous-régionales, les aider à renforcer leurs capacités et à assurer le suivi de la mise en œuvre. Les bureaux des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, doivent rechercher des moyens pratiques et concrets de renforcer l'action des gouvernements nationaux et des institutions régionales afin d'en améliorer la cohérence et la coordination.

Il incombe au Conseil de faire en sorte que la crise libyenne n'exacerbe pas encore plus les conditions de sécurité et les conditions socioéconomiques fragiles dans la région du Sahel.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Pascoe de son exposé détaillé. Nous reconnaissons l'importance capitale de cette mission d'évaluation, et en particulier, comme l'a souligné l'auteur du rapport (voir S/2012/42), le fait qu'elle s'est déroulée en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Nous avons analysé avec soin le document et les recommandations qu'il contient, qui confirment que les conséquences de la crise libyenne, dont la portée réelle commence tout juste à être mise en lumière, constituent une grave menace à la sécurité et à la stabilité de l'ensemble de la région. D'autre part, ces effets néfastes se font également clairement sentir au-delà des frontières régionales, et pas uniquement sur le continent africain.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la prolifération incontrôlée des armes en Libye et à l'extérieur de ses frontières du fait du conflit. Les vols d'armes, notamment de systèmes antiaériens portables à dos d'homme (MANPADS), dans les entrepôts de l'armée libyenne et leur transfert à l'étranger aggravent considérablement le risque terroriste. C'est là un exemple concret mais non exhaustif parmi tous ceux qui sont cités dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Cette situation persiste alors même que les autorités libyennes n'ont aucune possibilité de contrôler pleinement la situation dans leur pays ou d'empêcher que ces armes ne tombent entre les mains d'éléments terroristes. Nous rappelons que selon les estimations actuelles, jusqu'à 5 000 MANPADS pourraient s'être volatilisés. Nous devons donc en conclure que compte tenu des réalités régionales – l'instabilité politique et militaire, les problèmes socioéconomiques, le contrôle insuffisant des frontières et la contrebande –, ce n'est qu'une question de temps avant que des MANPADS libyens se retrouvent entre les mains de terroristes ou sur le marché noir.

La résolution 2017 (2011), qui a été adoptée à l'initiative de la Russie, vise à prévenir ces risques et ces menaces, et elle jette les bases de l'action collective de l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, il est nécessaire, dans l'interaction avec les acteurs régionaux et le règlement des problèmes que rencontrent actuellement les pays du Sahel après le plus fort de la crise libyenne, d'exploiter le potentiel du Comité contre le terrorisme (CCT) à l'appui des initiatives prises par les pays du Sahel en matière de lutte contre les menaces à leur sécurité.

Bien sûr, la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 2017 (2011) est extrêmement importante. Nous attendons avec intérêt l'élaboration dans les meilleurs délais du rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, dont nous espérons qu'il contiendra des recommandations spécifiques axées sur l'obtention de résultats. De même, à la lumière des travaux préparatoires distincts effectués dans le cadre du rapport de la mission d'évaluation, nous estimons que des entités du Secrétariat comme la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres organismes des Nations Unies apporteront une importante contribution à l'élaboration de documentation pour le Comité des sanctions.

Cette mission au Sahel a identifié un autre problème extrêmement grave, l'exode massif de la

Libye de migrants originaires de pays africains, qui complique encore davantage la situation socioéconomique déjà complexe dans la région. Les migrants en déplacement deviennent potentiellement des proies faciles pour les groupes terroristes, en particulier ceux qui prônent des vues extrémistes. Un programme d'urgence de réintégration des migrants est impératif. C'est un défi complexe que doivent relever les pays du Sahel et les organismes régionaux.

L'action concertée des autorités régionales et l'appui de la communauté internationale, en particulier l'ONU, sont indispensables si nous voulons contrer cette menace. L'action coordonnée du système des Nations Unies, sur la base des priorités nationales, est essentielle. Les États de la région doivent jouer un rôle essentiel et décisif dans l'élaboration d'une stratégie pour combattre les conséquences de la crise libyenne.

En ce qui concerne l'idée contenue dans le rapport tendant à la création d'un mécanisme-cadre pour aider les pays du Sahel à remédier aux problèmes de sécurité qui touchent la région, les décisions à cet égard doivent être prises par les États de la région eux-mêmes, dans le respect de leur souveraineté.

Enfin, les menaces libérées tel un génie sorti de la lampe par le conflit libyen sont le fruit du choix de recourir à la force fait par certains membres de la communauté internationale pour résoudre le conflit libyen, et de l'interprétation arbitraire des dispositions de la résolution 1973 (2011). C'est une leçon pour nous tous.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de nous avoir présenté le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (voir S/2012/42), et saluer dans le même temps le travail réalisé par l'ONU et l'Union africaine dans la conduite de la mission d'évaluation et la préparation du rapport qui nous a été présenté. Il s'agit là d'une preuve très éloquente de la coopération indispensable entre l'ONU et les organisations régionales.

L'aspiration du peuple libyen à transformer son pays en une démocratie fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de ses citoyens s'est heurtée au despotisme de la dictature du colonel Kadhafi. Malheureusement, la crise déclenchée par la réaction violente du régime a nui non seulement à la population libyenne, mais aussi aux populations des États voisins et de la région en général.

Les diverses manifestations et dimensions des incidences de la crise libyenne sur les pays de la région du Sahel demeurent préoccupantes. C'est pourquoi nous estimons nécessaire de prendre des mesures rapides, en vue d'accompagner les efforts et initiatives entrepris par les États de la région et les organisations régionales et sous-régionales pour régler les problèmes de sécurité qui découlent de cette situation.

Le rapport de la mission d'évaluation contient des recommandations concrètes, dont l'analyse détaillée nous permettra de formuler des initiatives et des programmes reposant sur le principe de l'appropriation nationale, une claire répartition des responsabilités entre les acteurs concernés, la coordination et la cohérence efficaces des activités, et la formulation de priorités claires.

Le retour à la normale en Libye et son relèvement économique rapide sont des éléments indispensables pour que les interventions de l'Organisation dans la région du Sahel soient efficaces et propices à des solutions durables. L'ensemble du système des Nations Unies, et plus particulièrement la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, doit rester déterminé à parvenir à une Libye prospère et paisible, ce qui à son tour contribuera à la stabilité et au bien-être de toute la région.

Comme l'indique le rapport de la mission, la crise libyenne a exacerbé une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité dans la région du Sahel. À cet égard, certains facteurs de risque pour la stabilité des pays de la sous-région ont été aggravés. C'est pourquoi l'Organisation dans son ensemble doit prendre des mesures et fournir une aide immédiate pour régler les problèmes conjoncturels, tout en contribuant à la recherche d'une solution à long terme aux problèmes structurels.

Le retour des rapatriés et la prolifération des armes légères et de petit calibre sont les principales répercussions sur lesquelles nous devons porter notre attention. Comme cela a été exprimé par les autorités des pays de la région du Sahel, la priorité doit être de mettre sur pied, développer et améliorer les capacités des institutions nationales et des mécanismes régionaux pour faire face à ces problèmes.

L'amélioration de la situation des rapatriés doit se fonder sur le respect de leurs droits fondamentaux et

sur la recherche d'autres possibilités économiques qui permettent une réinsertion adaptée dans les pays de retour. Nous devons en outre promouvoir l'amélioration des conditions sociales des communautés d'accueil, et atténuer les conséquences du retour des rapatriés pour l'économie des pays de la région, en accordant l'attention nécessaire à la corrélation entre la sécurité et le développement.

La prolifération des armes légères et de petit calibre est une source de préoccupation qui exige une coopération internationale résolue afin de parvenir à une solution durable. Les domaines spécifiques sur lesquels nous devons concentrer nos actions sont le renforcement des contrôles aux frontières grâce à l'apport de ressources financières et technologiques; la conclusion de véritables accords de coopération judiciaire; le suivi, le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre; et, enfin, l'échange d'informations et l'aide à la mise en œuvre de normes internationales applicables en la matière, afin d'éviter que ces facteurs de risque se détériorent et mettent en danger la sécurité des États de la région.

L'ampleur des menaces à la sécurité des pays de la sous-région décrites dans le rapport nécessite que les initiatives adoptées reconnaissent la corrélation entre le développement et la sécurité dans les pays de la sous-région. Ces stratégies requièrent le leadership des autorités nationales et une collaboration étroite avec les partenaires internationaux, en particulier l'ONU à travers le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, ainsi que les acteurs régionaux et sous-régionaux comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur la situation au Sahel. Je voudrais aussi saluer le rapport de la mission d'évaluation dépêchée dans la région (voir S/2012/42).

Le rapport confirme de manière inquiétante la situation qui sévit dans la région du Sahel et les problèmes économiques, humanitaires et de sécurité qui en découlent. En réponse à la crise, l'Allemagne conduit actuellement des projets de coopération financière et technique, d'un montant d'environ 10 millions de dollars. Nous trouvons particulièrement inquiétant que les problèmes structurels sous-jacents antérieurs au conflit libyen – principalement le sous-développement, la migration et les effets du climat – n'ont pas été pris en compte, ou pas suffisamment.

Une première analyse des mesures prises aux niveaux national et régional pour régler ces questions fait apparaître la nécessité d'une coopération renforcée entre les États touchés de la région et d'une meilleure coordination de l'aide fournie par la communauté internationale. Les mesures visant à combler ces lacunes doivent prendre en compte aussi bien les besoins immédiats que les déficits structurels. Elles doivent étayer les initiatives en cours menées par les gouvernements de la région et consolider les mécanismes régionaux existants.

Un dialogue permanent avec des pays comme l'Algérie et le Nigéria sur les questions de sécurité est important. Les mécanismes de coopération avec les nouvelles autorités libyennes doivent être renforcés. Toutes les activités internationales visant à détruire et contrôler les armes en Libye, et auxquelles l'Allemagne contribue, sont extrêmement importantes. Le regain d'intérêt pour la coopération régionale entre les pays du Maghreb pourrait également offrir de nouvelles perspectives.

Dans le même temps, la coordination des différentes activités que l'ONU mène actuellement dans la région doit être améliorée. Les mesures destinées à combler diverses lacunes doivent également être conçues en tenant compte de la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel. Cette stratégie, qui se concentre principalement sur le Mali, la Mauritanie et le Niger, allie les questions de développement et de sécurité et sera financée par une aide supplémentaire de 150 millions d'euros. La Stratégie sera mise en œuvre en étroite coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine.

À cet égard, nous saluons le fait que l'Union africaine ait participé à la mission d'évaluation conjointe des Nations Unies, et nous apprécions le travail accompli par la mission. Nous estimons qu'à l'avenir, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui travaille déjà en étroite collaboration avec de nombreux pays de la région, pourrait se concentrer davantage sur les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'ensemble de la région du Sahel.

Afin de créer de la valeur ajoutée aux initiatives déjà en place, le Représentant spécial du Secrétaire général pourrait aider à promouvoir la coopération régionale des pays du Sahel en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, en étroite coordination avec les organisations régionales africaines concernées, en particulier la CEDEAO, et d'autres partenaires internationaux.

Enfin, je tiens à saluer le fait que l'on ait abordé, dans le rapport de la mission d'évaluation, la question des répercussions du changement climatique sur la sécurité. Nous appuyons le projet de communiqué de presse présenté par le représentant de la France.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé.

Le conflit libyen a de graves incidences sur la situation politique, économique et humanitaire et sur la sécurité dans la région du Sahel. Le retour massif de ressortissants étrangers est venu alourdir considérablement le fardeau économique et social des pays de la région. La prolifération des armes favorise la criminalité transnationale organisée et le terrorisme dans la région. Les incidences néfastes de la situation en Libye continueront à s'accentuer, faisant ainsi peser une menace constante sur la paix et la stabilité dans la région. La Chine exprime sa profonde préoccupation à cet égard.

Pour prévenir ces effets négatifs, les pays de la région ont pris des mesures constructives pour aider leurs ressortissants à retourner dans leur communauté locale et à s'y intégrer. Ils s'emploient également à renforcer le contrôle aux frontières et à coopérer dans les domaines de la justice et de l'application des lois. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations sous-régionales ont tiré pleinement parti des mécanismes existants pour coordonner les activités pertinentes menées par les pays de la région. La Chine s'en félicite.

Dans le cadre de l'examen de la question libyenne, il faut prêter dûment attention aux préoccupations des Africains. Les points de vue de l'Afrique doivent être pleinement respectés. Les incidences négatives du conflit libyen ne doivent pas être supportées uniquement par l'Afrique. La communauté internationale doit aider activement les pays et organisations de la région, examiner attentivement les recommandations pertinentes contenues dans le rapport de la mission d'évaluation (voir S/2012/42) et les mettre en œuvre avec efficacité et, à cet effet, multiplier les échanges avec les pays et organisations régionales concernés. Les organismes compétents des Nations Unies doivent mettre pleinement à profit leur expertise respective pour mobiliser un plus grand appui en faveur de cette région.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé. Les États-Unis remercient également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, pour le rôle moteur qu'il continue de jouer au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et dans la région du Sahel. Nous rendons un vif hommage à l'action menée par la mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies dans la région du Sahel et attachons un grand intérêt au rapport établi suite à cette mission (voir S/2012/42).

Ce rapport contient de nombreuses recommandations que nous devons examiner de manière collective. Bien qu'elles méritent toutes de faire l'objet de discussions, aujourd'hui, j'axerai particulièrement ma réflexion sur les recommandations liées à la prolifération des armes, au terrorisme, à la situation humanitaire et à l'insécurité alimentaire.

Malgré des succès relatifs, nous demeurons préoccupés par les menaces posées par le trafic d'armes et par le terrorisme et saluons les recommandations relatives à ces problèmes contenues dans le rapport de la mission d'évaluation. Nous partageons l'avis selon lequel nous devons faire face à cette situation aux niveaux national, régional et international grâce à un cadre global qui rassemblerait tous les pays touchés. L'ONU, en coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations compétentes, pourrait jouer un rôle plus important dans la coordination de ces efforts.

Nous continuerons de promouvoir des efforts régionaux plus efficaces pour lutter contre la prolifération des armes et le terrorisme, et nous fournirons une aide adaptée afin de faciliter ce processus. Par exemple, nous sommes pleinement déterminés à contribuer activement au groupe de travail sur le renforcement des capacités du Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur le Sahel, que nous coprésidons. Nous participons également à des activités de renforcement des capacités pour lutter contre le terrorisme dans le cadre du Partenariat

transsaharien de lutte contre le terrorisme, dont le but est d'appuyer les efforts déployés par des partenaires pour contenir et marginaliser les organisations terroristes.

Les groupes terroristes dans la région du Sahel, tel Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), continuent de nous préoccuper. AQMI a montré sa capacité de mener des actions criminelles et des attaques contre des cibles vulnérables à des distances considérables. L'AQMI a également renforcé des camps dans des zones isolées dans le nord du Mali. Nous sommes également profondément préoccupés par les violences attribuées à Boko Haram.

Les pays du Sahel renforcent leurs capacités en matière de lutte antiterroriste. L'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger exercent des pressions plus fortes sur l'AQMI et ont pris au niveau régional des mesures plus efficaces pour faire face à cette menace. En outre, le Tchad a intensifié les efforts visant à empêcher l'AQMI de transiter par son territoire.

Nous sommes conscients que la crise libyenne a entraîné une nouvelle série de problèmes transnationaux en matière de sécurité, y compris une hausse du trafic d'armes, qui font peser une menace sur la stabilité dans la région et auxquels il faut s'attaquer. Nous sommes préoccupés par le caractère poreux de la frontière entre le Tchad, le Niger et la Libye et par les risques de voir des armes, dont les systèmes de défense aérienne portatifs (MANPADS), circuler via ces frontières. Si elles tombaient entre les mains de terroristes, ces armes pourraient déstabiliser davantage des zones déjà fragiles du Sahel et des régions alentour.

Mon gouvernement, en coopération avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Canada, la France l'Italie et l'Allemagne, a déjà étendu les programmes d'assistance pour la sécurité des armements, afin de contribuer à réaliser une enquête sur tous les stocks d'armes et de munitions connus en Libye, d'en faire l'inventaire et de détruire les MANPADS et autres armes et munitions, en fonction des autorisations données par les autorités libyennes. Nous exhortons les gouvernements des pays de la région d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement libyen pour identifier, sécuriser et détruire les MANPADS en libre circulation et d'autres armes légères, qui pourraient être transportées illégalement de la Libye jusqu'à la région du Sahel. En outre, nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour s'attaquer à ce problème, notamment le travail essentiel qu'elle réalise avec les responsables libyens et d'autres acteurs compétents concernant la sécurité des frontières.

Le rapport de la mission d'évaluation cite une inquiétude grandissante au sujet des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel dans les domaines humanitaire et économique. Ces incidences sont graves et exigent une attention constante de la part de la communauté internationale. Nous souhaiterions entendre des idées sur la manière dont l'ONU et des organisations régionales pourraient intensifier leurs efforts pour réduire les effets de ces problèmes et prévenir d'autres crises humanitaires.

Les États-Unis s'emploient à faciliter le retour des migrants africains de Libye. L'année dernière, nous avons versé plus de 27 millions de dollars au profit des rapatriés de Libye par le biais de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Nous prenons acte de ce que la mission recommande de fournir un appui aux efforts soutenus déployés par l'OIM pour aider les gouvernements de la région à assurer la réintégration des ressortissants de leur pays, et nous appelons les gouvernements à apporter leur aide en cette période difficile.

S'agissant de l'insécurité alimentaire, nous souscrivons à la recommandation contenue dans le rapport selon laquelle il faut s'employer plus activement à faire face à une aggravation du risque d'insécurité alimentaire dans la région, à court et à long terme. D'après l'UNICEF plus d'un million d'enfants au Sahel risquent de souffrir de malnutrition sévère en 2012. Nous sommes conscients que le retour au Sahel de migrants qui étaient installés en Libye ne fait qu'aggraver ce problème. Les familles ont désormais plus de bouches à nourrir alors que l'insécurité alimentaire s'aggrave et les envois de fonds diminuent.

Les États-Unis mobilisent des ressources pour pallier le manque de nourriture. L'année dernière, nous avons fourni une aide humanitaire de plus de 23 millions de dollars en faveur des populations touchées du Sahel pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le redressement économique et des programmes de nutrition. Nous consacrons en outre près de 77 millions de dollars par an à l'aide alimentaire, au redressement économique et à l'amélioration des moyens de subsistance au Sahel. En fin d'année dernière, les États-Unis ont fait une

nouvelle promesse de contribution de 58 millions de dollars au Programme alimentaire mondial (PAM) au Tchad, et de 7,5 millions de dollars au PAM au Niger, ainsi qu'une contribution de plus de 2 millions de dollars aux Catholic Relief Services au Mali, dans le but de répondre aux besoins alimentaires d'urgence de plus d'un demi-million de personnes dans la région.

Nous devons tous ne pas perdre de vue les crises humanitaires qui pourraient éclater si la région venait à être déstabilisée et les terroristes étaient en mesure d'agir en toute impunité. Mon gouvernement coopère avec les dirigeants des pays du Sahel pour s'attaquer à ce problème en prenant un certain nombre de mesures dans les secteurs politique et social et en matière de réforme économique, notamment en assurant le bon déroulement des transitions démocratiques et en luttant contre le terrorisme. Nous espérons que le Conseil continuera de prêter une très grande attention à ces questions complexes.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé et d'avoir insisté sur les principaux éléments du rapport de la mission d'évaluation (voir S/2012/42). Ce rapport constitue selon nous un très bon point de départ pour procéder à un examen approfondi de la nature et de l'ampleur des problèmes qui touchent la région du Sahel, ainsi que pour envisager de quelle manière la communauté internationale peut prendre des mesures multisectorielles et intégrées pour faire face à cette situation.

Comme l'indique clairement le rapport, les problèmes enregistrés dans le Sahel datent d'avant la crise libyenne et appellent depuis quelque temps déjà l'attention de la communauté internationale. Exemple parfait du lien entre sécurité et développement, la situation en Libye n'a pas changé la nature de la crise au Sahel, bien qu'elle ait exacerbé les problèmes existants dans des États aux capacités d'intervention limitées, principalement du fait du retour subit et en masse des rapatriés et de la prolifération d'armes et de munitions.

Soucieux du risque que fait peser la prolifération d'armes et de munitions sur la stabilité et la sécurité de la Libye comme du Sahel, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2017 (2011), par laquelle il a chargé le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de lui présenter un rapport contenant des propositions pour parer à cette menace. Le rapport est attendu en mars.

Par sa résolution 2022 (2011), le Conseil de sécurité a renforcé le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) dans ce domaine. Nous sommes d'avis que le concept intégré qui a présidé à la mission d'évaluation doit aussi s'appliquer à ces diverses initiatives afin qu'elles se complètent de la façon la plus efficace.

Le rapport énumère un certain nombre de mesures à prendre aux niveaux national et régional pour améliorer la situation dans toute la région et régler un certain nombre de problèmes. La Libye se trouve encore dans une phase de transition postrévolutionnaire. Nous espérons que la stabilisation du pays, son relèvement économique et sa réintégration régionale auront un effet positif sur l'ensemble du Sahel.

C'est pourquoi il est essentiel que la communauté internationale et le Conseil aident les autorités libyennes à s'attaquer à un certain nombre de questions et de défis pressants, entre autres l'adoption d'une loi sur la migration qui traite aussi des nombreux problèmes qui touchent les travailleurs migrants africains en Libye, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, en même temps que la création de forces militaires et de sécurité professionnelles, et enfin, la mise en place d'un système efficace de gestion des frontières. Une autre mesure importante serait que la Libye participe aux différentes initiatives régionales portant sur les questions transfrontières et transversales dans la région du Sahel.

Pour ce qui est du cas spécifique des réseaux de la criminalité organisée et du terrorisme, le rapport contient déjà des données utiles sur les tendances existantes. Nous devons cependant parvenir à une meilleure compréhension des liens et des chevauchements entre les différentes formes de criminalité organisée, ainsi qu'entre leurs réseaux et les groupes de terroristes opérant dans la région. Se juxtaposent-ils forcément? Y a-t-il conflit autour des ressources? Comment les stratégies de recrutement des groupes terroristes ont-elles évolué dernièrement? Nous pensons que ces questions et d'autres exigent une analyse intégrée des menaces, associant les préoccupations portant sur la prévention des conflits et l'édification d'un État aux efforts de prévention du terrorisme.

Le système des Nations Unies doit, à notre sens, adopter une démarche davantage dynamique que réactive face aux questions de l'extrémisme et du terrorisme, et utiliser de façon plus créative les outils existants, notamment les missions politiques spéciales. Nous approuvons tout à fait l'idée de relier les différents aspects du problème et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région du Sahel. Certains de ces problèmes requièrent des réponses rapides, car ils peuvent se propager au-delà de la région ou aggraver une situation déjà préoccupante sur le plan humanitaire et de la sécurité, alors que d'autres requièrent des stratégies et des instruments à long terme.

Nous pensons donc que dans le cadre de la suite qui sera donnée à ce rapport, il conviendra de déterminer clairement les mesures qui sont susceptibles d'avoir un effet immédiat, par exemple sur l'assistance humanitaire, la prolifération des armes ou le contrôle des frontières, et celles dont l'effet est essentiellement à long terme, particulièrement celles qui visent le relèvement économique, l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités. Ces mesures nous permettront de comprendre comment employer et conjuguer au mieux les différents types de mesures aux fins du développement durable et de la sécurité dans la région.

Les problèmes relevés ici sont aussi des problèmes transfrontières auxquels, par conséquent, les interventions nationales ne peuvent remédier à elles seules. Nous apprécions les efforts déployés par les pays à titre national, mais l'accent doit être clairement mis sur le renforcement des capacités régionales. Il existe déjà des plans d'action régionaux approuvés par les organisations régionales, à savoir l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui doivent être mis en pratique pour faire face aux problèmes affectant le Sahel. Nous devons aussi encourager les arrangements bilatéraux et multilatéraux spéciaux entre les pays du Sahel concernant la mise en commun des moyens de contrôle des frontières et de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. À cet égard, nous pensons que les bureaux régionaux de l'ONU, dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et les missions des Nations Unies dans la région, peuvent jour un rôle essentiel s'agissant de rassembler les acteurs concernés et de promouvoir des initiatives sur le terrain.

La cohérence des différentes initiatives prises dans le cadre de l'appui international à la région du Sahel doit aussi être au centre de nos préoccupations. Je citerai en particulier la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel, qui cherche à relier entre elles les dimensions du développement et de la sécurité par le biais d'un certain nombre de mesures qui coïncident en grande partie avec celles que préconise le rapport. Créer des mécanismes de coordination englobant cette initiative et d'autres au niveau international permettrait certainement d'éviter les doubles emplois et de mettre plus efficacement à profit l'appui international.

L'instabilité persistante au Sahel a des incidences qui vont bien au-delà des pays les plus directement touchés. Par conséquent, dans la perspective d'une participation continue de l'ONU au suivi de la situation et des incidences qu'elle a sur le Sahel et sur toute la région comprise entre l'océan Atlantique et l'océan Indien, nous attendons avec intérêt le débat du Conseil sur les défis transnationaux au Sahel et dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest, prévu en février sous la présidence du Togo. Pour sa part, le Portugal est prêt à continuer de contribuer, ici à New York comme dans d'autres enceintes où il est présent, aux efforts internationaux visant à promouvoir une démarche plus coopérative et plus intégrée face aux défis que doit relever la région du Sahel.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

La situation dans la région du Sahel est une source de grande préoccupation pour ma délégation, et ce, depuis bien avant les événements survenus en Libye l'année dernière. C'est la raison pour laquelle nous applaudissons à l'initiative du Secrétaire général d'envoyer une mission au Sahel pour évaluer les incidences de la crise libyenne et la situation sur le plan de la sécurité dans la région du Sahel.

Nous nous félicitons aussi de l'appui que la mission d'évaluation a reçu, dans le cadre de son mandat, de la part des pays de la région, particulièrement des autorités des cinq pays dans lesquels elle s'est rendue, ainsi que de la part des organisations régionales concernées, particulièrement la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Nous saluons l'engagement des gouvernements des pays affectés par la crise

libyenne, qui prennent des mesures pour faire face aux problèmes de sécurité et relever les défis humanitaires.

La région du Sahel s'est transformée en corridor où se multiplient les activités illégales, comme le trafic de drogues, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui exacerbent les problèmes socioéconomiques d'une région où la majorité des pays sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés. Il faut ajouter à cela que la région du Sahel est confrontée à des sécheresses extrêmes et des inondations conséquentes aux changements climatiques. Pour toutes ces raisons, ma délégation estime qu'il faut que l'Organisation des Nations Unies appuie tout effort destiné à aider les pays du Sahel confrontés aux mêmes problèmes transfrontières, et examine sérieusement la situation au Sahel, y compris les recommandations de la mission d'évaluation.

S'agissant de la situation humanitaire, nous sommes préoccupés de ce que, d'après des informations fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 20 millions de personnes au Sahel nécessitent une aide humanitaire, particulièrement en Mauritanie, au Niger, au Burkina Faso et au Tchad. Nous considérons qu'il faut renforcer les systèmes d'alerte rapide pour prévenir une crise alimentaire et nutritionnelle. Il importe que tous les pays donateurs maintiennent leur appui aux activités d'aide humanitaire mises en œuvre par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à la stratégie de préparation à une crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel, mise en place par le Comité permanent interorganisations à Dakar le 15 décembre 2011.

Pour ce qui est de la situation au plan de la sécurité, nous sommes préoccupés par la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogues et par le développement et les agissements des groupes terroristes. Nous sommes d'accord avec la conclusion du rapport (voir S/2012/42) selon laquelle les pays du Sahel ne sont pas en mesure de faire cavalier seul face à la menace de la criminalité transnationale organisée, en particulier les activités des groupes terroristes, comme Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) et Boko Haram.

Nous appuyons bien entendu le renforcement des mécanismes et des stratégies de sécurité existant au niveau régional. Ce qui est nouveau, ce n'est pas la recrudescence du trafic d'armes légères et de petit calibre, qui existait déjà dans la région, mais plutôt le type d'arme qui circule aujourd'hui, car il ne s'agit plus simplement d'armes légères mais également d'armes lourdes, telles que les missiles sol-air portatifs, dont la capacité destructrice, et par conséquent le risque qu'elles entraînent, est bien supérieure pour toute la région. Les armes qui d'après les informations dont on dispose sont sorties de la Libye et qui, compte tenu de la porosité des frontières, circulent dans toute la région du Sahel peuvent très facilement tomber entre les mains de groupes criminels et terroristes opérant dans la région.

Nous considérons qu'il est urgent de mettre en œuvre efficacement la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité ainsi que de poursuivre la communication et la coopération entre la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur cette question.

De même, il faut appuyer les pays de la région du Sahel dans leur mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, et plus particulièrement les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Il faut également appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006.

Pour terminer, la crise économique, les migrations, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, la criminalité organisée et le terrorisme sont des facteurs que la crise en Libye peut contribuer à installer dans la région du Sahel, ce qui alimente un scénario explosif d'insécurité et d'instabilité alors même que la région est aux prises avec une contraction économique liée à différents facteurs.

Nous pensons par conséquent que le Conseil de sécurité doit étudier les recommandations du rapport de la mission d'évaluation, et en particulier celles qu'elle considère comme devant être mises en œuvre immédiatement sur les plans national, régional et international, afin de contribuer au renforcement du système des Nations Unies, dans son rôle d'assistance aux pays de la région du Sahel pour toutes les questions relatives à la sécurité.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres intervenants, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Pascoe et le remercier de son exposé.

Nous savons gré au Secrétaire général de son initiative de déployer la mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies dans la région du

Sahel, ainsi que du rapport détaillé (voir S/2012/42) présenté par la mission. Nous trouvons encourageant que cette initiative ait été largement appréciée et que la mission ait constaté que les civils et les personnalités politiques de la région s'ouvraient très volontiers sur les défis auxquels ils doivent faire face.

L'analyse par la mission des incidences politiques, sécuritaires, humanitaires et socioéconomiques de la crise libyenne dans les pays voisins illustre la nécessité de renforcer la coopération, notamment en mettant au point une démarche commune à la région du Sahel. Nous partageons l'avis de la mission selon lequel toute stratégie immédiate ou à long terme visant à atténuer les effets de la crise libyenne doit prendre en compte les causes profondes des problèmes de la région. Les recommandations de la mission à cet égard méritent d'être examinées sérieusement.

Il est louable que les pays de la région aient créé un certain nombre de programmes et de dispositifs aux niveaux national et régional pour remédier aux problèmes de sécurité qui touchent la région. Parallèlement, selon la conclusion de la mission, la plupart des pays de la région ne sont pas en mesure de faire cavalier seul face à ces menaces. Par conséquent, il convient que l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale appuient les initiatives prises par les gouvernements des pays touchés, ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations compétentes.

Une attention accrue doit être accordée aux appels lancés par les pays du Sahel, qui ont besoin de renforcer leurs capacités ainsi que de fonds pour lutter contre les menaces et relever les défis qui se présentent. Les effets déstabilisants de la prolifération illégale d'armes légères et de petit calibre sur la région exigent une attention particulière, en sus des incidences directes qu'elle a sur la sécurité dans les pays du Sahel. Il ne faut pas non plus sous-estimer le risque que ces armes soient diffusées au-delà de la région et tombent aux mains de terroristes et de séparatistes dans d'autres régions du monde.

Nous tenons également à appuyer la recommandation de la mission sur la nécessité d'un dialogue entre communautés et entre religions, qui, à notre sens, prend une importance encore plus grande dans le contexte des efforts déployés en vue de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Il est évident que le succès dépendra d'une plus grande cohérence entre toutes les parties prenantes. Par conséquent, il est important et louable que, malgré la diversité des organisations régionales en présence, tous les pays soient disposés à travailler d'une façon plus coordonnée.

M. Loulichki (Maroc) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe de son exposé détaillé et, comme à l'habitude, très clair.

Ce premier débat du Conseil sur une zone aussi sensible que le Sahel est d'une grande importance pour la stabilité et la sécurité de nombreuses sous-régions africaines. Il intervient à un moment opportun, eu égard aux événements alarmants survenus récemment dans la bande sahélo-saharienne. Les analyses et les recommandations contenues dans le rapport (voir S/2012/42) présenté par Monsieur le Secrétaire général apportent des pistes importantes à suivre pour soutenir à la fois les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à trouver des réponses durables aux multiples défis qui prévalent dans cette zone.

De par son appartenance à la fois à la région du Maghreb et à l'espace sahélo-saharien, le Maroc est naturellement et directement concerné par les menaces émanant de la région du Sahel et il suit avec une attention soutenue l'évolution des événements dans cette partie de notre continent.

La recrudescence d'attaques et de kidnappings perpétrés par Al-Qaida au Maghreb islamique, la multiplication d'attentats terroristes commis par Boko Haram, la renaissance d'anciens mouvements rebelles et la prolifération d'armes de tous calibres et de trafics en tous genres sont des sujets de préoccupation qu'il importe que l'ensemble des États de la région et de la communauté internationale abordent sérieusement.

Les défis sécuritaires émanant de la bande sahélo-saharienne ne sont pas nouveaux. Depuis plusieurs années, cette région doit faire face à une recrudescence sans précédent des activités des réseaux de la criminalité transnationale organisée et de groupuscules terroristes.

Plus récemment, les principaux réseaux de narcotrafic transatlantiques ont graduellement transformé le golfe de Guinée et l'Afrique de l'Ouest en zone de transit et de redistribution dont sont envoyées, via certains pays du Sahel, des cargaisons de drogues dures à destination de l'Europe ainsi que des pays du Maghreb et du Proche-Orient. Cette dérive

dangereuse observée au niveau de la bande sahélo-saharienne résulte de la conjonction d'une multitude de facteurs enchevêtrés d'ordre structurel et conjoncturel.

Cette situation a été rendue possible par la difficulté qu'ont les États de la région de sécuriser les frontières et par l'aggravation de la pauvreté dans certaines zones sahariennes, qui favorisent le recours aux activités illicites comme mode de survie. C'est la conjonction de ces problèmes qui, par conséquent, a permis aux groupes rebelles armés, aux mouvements sécessionnistes ainsi qu'à une multitude de réseaux de criminalité transnationale organisée et de groupes terroristes, dont Al-Qaida au Maghreb islamique, d'y élire domicile et de créer des zones grises.

Cette situation a été tout récemment exacerbée par la crise libyenne, dont les effets continuent à se faire sentir à ce jour dans de nombreux pays sahélo-sahariens sur le plan de la sécurité, mais également aux niveaux humanitaire, économique et social.

De nombreuses initiatives louables prises aux niveaux national, bilatéral ou régional ont vu le jour pour tenter d'apporter des réponses à ces défis sahéliens, et ce, bien avant la crise libyenne. Malheureusement, ces initiatives n'ont pas permis à ce stade de faire face au problème de manière holistique, inclusive et coordonnée.

Le moment est venu d'asseoir une coopération régionale accrue au niveau de l'ensemble des États de la région. Nous espérons que la communauté internationale, avec à sa tête l'ONU, prêtera une attention accrue à cette situation en apportant des réponses aux problèmes structurels liés aux mouvements ou groupes armés ayant des visées sécessionnistes qui perpétuent l'existence de ces zones grises, facilitant ainsi la prolifération d'activités terroristes et criminelles. Les organismes et institutions des Nations Unies présents dans la région ont un rôle clef à jouer dans le renforcement des capacités des États de la région pour la lutte contre les problèmes du terrorisme et du trafic transnational organisé.

Au regard des faits alarmants liés à la prolifération d'armes, il est clair qu'une coopération régionale est nécessaire entre les pays d'Afrique du Nord et entre cette sous-région et l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, la consolidation des liens entre les réseaux de criminalité transnationale organisée, notamment les réseaux de drogue émanant de l'océan Atlantique, et les groupes armés ou terroristes dans le Sahel représente une menace grave à la stabilité et à la sécurité internationales.

La communauté internationale doit également prêter une attention particulière aux défis humanitaires et socioéconomiques auxquels font face les États du Sahel, particulièrement en raison des problèmes de sécurité alimentaire cycliques et à la lumière du retour récent des travailleurs migrants de la Libye dans leurs pays d'origine.

Mon pays appuie la recommandation du rapport de la mission d'évaluation de voir les Nations Unies développer une stratégie intégrée traitant de manière concertée et globale les défis sécuritaires, humanitaires et de développement dans la région du Sahel à moyen et à long terme. Mon pays souscrit pleinement à l'idée présentée dans ce rapport d'établir une plate-forme régionale de coopération pour la région du Sahel. Ce mécanisme de coopération devrait avoir une nature et une portée transrégionales, impliquant l'ensemble des pays du Maghreb arabe uni, les pays du Sahel, ainsi que tout autre pays de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Afrique centrale concerné, avec la collaboration des Nations Unies et des partenaires internationaux.

Enfin, ma délégation voudrait apporter son plein appui au texte proposé par la France à ce sujet.

M. Menan (Togo) : La délégation togolaise remercie le Secrétaire général de son heureuse initiative d'envoyer une mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel et salue le rapport qui en est issu (S/2012/42), que vient de nous présenter M. Lynn Pascoe. La composition multisectorielle de cette mission témoigne du degré d'importance que les Nations Unies accordent au sujet à l'examen dans le contexte de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

La région du Sahel, jadis stable, est devenue depuis deux décennies une zone où sévit l'insécurité caractérisée par des actes de terrorisme, le trafic de drogue, le trafic des armes, le trafic des biens et le trafic d'êtres humains, bref, tous les ingrédients du crime organisé. Et puisque cette région est adjacente à l'Afrique de l'Ouest, le mal s'y est vite répandu. Au moment où les dirigeants de la région prenaient des mesures hardies pour combattre ces fléaux, la crise libyenne est survenue et a aggravé la situation. L'impact réel de cette crise est bien établi par l'équipe d'évaluation puisqu'elle identifie plusieurs secteurs qui en pâtissent tels que la politique, la sécurité,

l'humanitaire et le développement. C'est dire donc que tous les fondements de l'État sont touchés.

Aux problèmes déjà chroniques et récurrents dans la région, telles la sécheresse, la famine et la malnutrition, sont venus s'ajouter ceux évoqués plus haut. La crise libyenne a donc exacerbé les problèmes de la région. Le retour des travailleurs migrants dans leurs pays et provinces d'origine, complètement démunis, les personnes fuyant les combats et réfugiées dans les pays voisins et la circulation plus aisée d'armes de tous calibres dans la région constituent les nouveaux défis auxquels les pays du Sahel et de toute la région doivent désormais faire face.

L'un de ces défis reste aussi l'accroissement de la population qui a des conséquences directes sur le logement, la scolarisation et la disponibilité des terres cultivables. À cela s'ajoutent les actes terroristes perpétrés par Al-Qaida au Maghreb islamique et Boko Haram, ainsi que le développement de la criminalité transnationale organisée. Ces défis mis ensemble constituent des pressions politiques sur les gouvernements et ont des incidences directes et dangereuses sur la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays concernés.

De l'avis de la délégation togolaise, tous ces problèmes appellent des actions rapides pour éviter que la région du Sahel ne sombre dans une insécurité généralisée, très préjudiciable à son développement. Dans ce contexte, les recommandations qui ont été formulées par l'équipe d'évaluation et qui sont de nature à prévenir des conflits d'envergure, la déstabilisation des États et l'aggravation des problèmes d'ordre humanitaire méritent une grande attention. À cet égard, la communauté internationale devrait soutenir économiquement et financièrement les États de la région et les aider à développer des programmes d'intégration économique et sociale.

On constate généralement que, lorsque les États font face à des problèmes graves d'insécurité, le respect des droits de l'homme est relégué au second plan. Les efforts des Nations Unies devraient également porter sur la composante « droits de l'homme » et inciter les gouvernements à les respecter pleinement dans leur lutte contre l'insécurité et le terrorisme.

Les États de la région, pris individuellement, déploient beaucoup d'efforts pour faire face à la situation. Le renforcement des capacités du personnel chargé de la sécurité, l'accroissement des contrôles aux frontières et d'autres mesures particulières participent à cette lutte engagée. Néanmoins, le Togo estime que la coopération régionale et internationale devrait constituer un des leviers efficaces de la lutte contre la situation. La facilité avec laquelle les criminels et autres bandits de grand chemin communiquent et se déplacent d'un pays à un autre exige qu'une coopération multiforme s'établisse, afin de donner aux diverses initiatives entreprises la chance d'atteindre les objectifs escomptés.

À cette fin, mon pays se félicite de la coopération qui existe déjà entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans le cadre de la lutte contre ces nouvelles menaces à la paix et à la sécurité dans la région.

C'est en agissant de concert que la communauté internationale pourra combattre le crime organisé au Sahel. Le Togo croit fermement que le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle décisif à cette fin dans les mois à venir. Le Togo soutient également le texte de la déclaration à la presse que la délégation française a proposée au Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

Nous voudrions remercier M. Pascoe, Secrétaire général adjoint, de son exposé sur le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne et de la manière dont elle a été gérée dans la région du Sahel (voir S/2012/42).

Le rapport confirme notre position de longue date que la façon dont la résolution 1973 (2011) a été appliquée pendant le conflit libyen aura de graves conséquences sur les pays de la région. L'Afrique du Sud est vivement préoccupée par le fait que, de toute évidence, le problème de la prolifération d'armes meurtrières en Libye et au Sahel en général ne sera pas pleinement résolu avant longtemps. Il est indiscutable que cette région se heurte à des défis particuliers depuis un certain temps déjà, mais la façon dont le conflit libyen a été géré n'a fait qu'exacerber les problèmes de la région.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud est préoccupée par l'augmentation des activités criminelles et terroristes dans la région, comme en témoigne la concentration récente des groupes terroristes et des extrémistes dans

la région. La prolifération d'armes et de munitions est extrêmement inquiétante à cet égard, et l'intensification des activités de groupes tels que Boko Haram en est la preuve.

Ce qui a d'abord été un conflit dans un pays s'est désormais transformé en un problème régional aux conséquences sans précédent. La communauté internationale doit donc assumer ses responsabilités et ne pas laisser les peuples et les gouvernements de la région faire face, seuls, à ces problèmes, dont le fléau du terrorisme.

Nous appuyons les recommandations en faveur de l'adoption d'une approche multiforme vis-à-vis de ces problèmes aux niveaux national, régional et international, notamment pour ce qui est de la nécessité d'établir une coopération et une collaboration étroites entre l'ONU et l'Union africaine. Il s'agirait là d'une application pratique de la coopération et de la collaboration envisagées au titre de la résolution 2033 (2012), adoptée récemment par le Conseil.

Dommage que certains membres de la communauté internationale, dans leur empressement à régler la crise libyenne par la voie militaire, n'aient pas écouté nos avertissements quant aux graves conséquences de cette action qui a mis cette région et l'Afrique dans le bourbier où elles se trouvent actuellement. Nous devons éviter d'adopter des réponses faciles et de dire que le Sahel a toujours été confronté à ces problèmes, alors que chacun sait que ces problèmes n'ont jamais été d'une telle ampleur.

Il ressort clairement du rapport que les efforts conjoints de collaboration de l'ONU et de l'Union africaine ont été bien accueillis par les dirigeants et les peuples des pays visités par la mission d'évaluation. L'Afrique du Sud a toujours insisté s'agissant du règlement de la crise en Libye et ailleurs, sur la nécessité de mettre en place un processus stratégique politique où l'Union africaine jouerait un rôle central. Le rapport indique qu'il existait parmi les États de la sous-région la volonté politique manifeste de trouver des solutions communes à leurs problèmes communs.

Pour ce qui est de l'avenir, nous engageons instamment le système des Nations Unies à relever ces défis d'une manière cohérente et intégrée, de travailler en partenariat avec ces pays conformément à leurs structures nationales et sous-régionales. La communauté internationale, grâce à la coordination assurée par le système des Nations Unies, a un rôle important à jouer pour faciliter l'appui et l'assistance technique dans les divers domaines identifiés dans le rapport. Ces interventions systémiques, gérées d'une manière intégrée et cohérente, constitueront un investissement dans la stabilité à long terme de la sous-région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Niger.

M. Boureima (Niger) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de cet auguste organe de l'Organisation des Nations Unies qu'est le Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2012. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé cette séance d'information sur le rapport (S/2012/42) tant attendu de la mission chargée d'évaluer l'impact de la crise libyenne sur les pays de la région du Sahel.

C'est également le lieu pour moi de remercier le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, d'avoir témoigné une fois de plus l'intérêt tout particulier qu'il accorde à l'Afrique en général, et à la région du Sahel en particulier. Nous remercions également M. Lynn Pascoe pour son brillant exposé.

Concernant l'équipe d'évaluation, nous pensons qu'elle est à féliciter vivement. En effet, à travers son rapport, les problèmes de la région du Sahel provoqués ou aggravés par la crise libyenne ont été clairement identifiés. Il en est de même pour les mesures appropriées pour y faire face. La mission a également formulé des recommandations pertinentes, tant à l'endroit des autorités nationales de pays de la région, que de la communauté internationale dans son ensemble. La mission, qui a relevé les efforts nationaux et régionaux, a reconnu tout de même la nécessité d'un appui international conséquent pour aboutir à des résultats probants dans l'atténuation des effets de la crise libyenne sur la région, et dans la lutte contre les fléaux qui sévissent dans la région.

Comme il a été admis depuis le Sommet mondial de 2005, qu'il existe un lien entre développement et sécurité, la nécessité s'impose d'une approche holistique intégrée pour faire face à ces problèmes, en particulier dans la région du Sahel où il s'agit de problèmes dont l'ampleur et l'origine commandent que la communauté internationale y consacrent les moyens qu'il faut – en particulier en matière de ressources financières. Cependant, tout en reconnaissant les

efforts accomplis par nombre de nos partenaires, nous fondons un grand espoir dans la manifestation de plus de solidarité et d'engagement véritable de tous.

Pour sa part, le Niger fait de son mieux, tant sur le plan international que sur le plan régional. En témoigne récemment un forum organisé plus précisément du 22 au 24 janvier, un forum international sur la sécurité et le développement dans l'espace sahélo-saharien du Niger, forum dont l'objectif est de faire connaître la stratégie de sécurité et de développement dans les zones sahélo-sahariennes du Niger. Il s'agit d'une stratégie chiffrée pour le financement de laquelle nous en appelons à la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : À la suite de mon collègue et ami du Niger, je voudrais, à mon tour, vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière remarquable dont vous présidez le Conseil, et vous dire combien ma délégation est heureuse de participer à la présente séance.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de l'ONU, M. BAN Ki-moon, de son initiative de dépêcher dans les pays du Sahel une mission pluridisciplinaire d'évaluation de l'impact de la crise libyenne sur cette région. Mon pays apprécie hautement l'attention soutenue qu'il accorde à la région sahélo-saharienne, qui, depuis quelque temps, connaît une situation sécuritaire à la fois complexe et préoccupante.

Le Mali, qui figure parmi les pays qui ont accueilli la mission de l'ONU, prend acte du rapport (voir S/2012/42) que vient de présenter le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Il prend acte également des recommandations formulées par la mission d'évaluation et qui visent à soutenir les initiatives nationales, régionales et internationales. Cependant, qu'il me soit permis de faire quelques remarques.

Je voudrais tout d'abord relever que le rapport se fait l'écho de déclarations fallacieuses d'individus et de groupuscules insignifiants qui, au mépris de l'esprit d'ouverture et de dialogue prôné par les plus hautes autorités maliennes, ont choisi la violence comme moyen d'expression de leurs revendications. Le Mali est une vieille nation, une terre d'hospitalité, de dialogue, de tolérance. Le Mali est aussi un pays qui respecte la diversité culturelle, les principes démocratiques, les droits et les libertés individuels et collectifs. Cependant, le Gouvernement du Mali ne saurait tolérer aucun acte visant à saper l'unité et l'intégrité du territoire national.

Comme le souligne si bien le rapport, la crise libyenne a eu de sérieuses répercussions sur les pays voisins, et particulièrement ceux du Sahel, dont le Mali, qui ont dû faire face au retour massif de travailleurs migrants démunis et d'ex-combattants lourdement armés.

Il va sans dire que la présence de groupes armés nourrissant de vieilles ambitions ainsi que la dissémination d'armes et de munitions de tous genres ont aggravé l'insécurité et mis à rude épreuve la paix, la stabilité et la sécurité dans la bande sahélo-saharienne.

Le Mali, pleinement conscient de l'ampleur et de la complexité des défis actuels, demeure convaincu que les réponses à y apporter passent non seulement par le renforcement de la présence militaire dans les régions affectées pour combattre le terrorisme, la criminalité transnationale et les trafics de tous genres, mais également par la protection des personnes et de leurs biens, l'amélioration des infrastructures de base et des services publics ainsi que la promotion des activités de développement local. Participent de cette dynamique les nombreuses initiatives prises par le Gouvernement, parmi lesquelles le programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au Nord-Mali ainsi que le programme de gouvernance partagée de la sécurité et de la paix au Mali.

Au niveau régional, il convient de se féliciter de la coopération fructueuse existant entre les pays concernés, à qui incombe, je le souligne, la responsabilité première d'assurer la paix, la stabilité et la sécurité au Sahel.

Pour terminer, je voudrais souligner ici qu'il est urgent que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aident à la mobilisation d'une aide internationale accrue en faveur des pays du Sahel afin de leur permettre de renforcer leur capacité de relever les défis actuels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Tchingonbe Patchanne (Tchad) : Monsieur le Président, c'est la première fois que ma délégation prend la parole et elle profite de l'occasion pour vous

souhaiter une bonne et heureuse année 2012, sans oublier tous les collègues ici présents. Je voudrais également saluer les efforts déployés par l'équipe d'experts qui ont effectué une mission d'évaluation de l'impact de la crise libyenne sur les pays du Sahel.

Comme le Conseil le sait, la Libye a été avant la crise un pays qui attirait des travailleurs immigrés de différentes nationalités grâce à ses ressources pétrolières immenses. Le Tchad, mon pays, est l'un des pays sahéliens dont les ressortissants se sont installés en très grand nombre en Libye. Aujourd'hui, plus de 80 % de ces immigrés ont pu regagner le pays grâce à l'apport conséquent de l'Organisation internationale pour les migrations, dont je salue ici le sens humaniste.

Le Tchad accorde un très grand intérêt aux conclusions et recommandations de la mission et se félicite de la mise sur pied de cette mission par le Secrétaire général de l'ONU. Il souhaite également que le Conseil de sécurité accorde toute l'attention qu'il mérite au rapport en vue d'inciter la communauté internationale à apporter son soutien aux pays du Sahel pour leur permettre de gagner leur combat contre le sous-développement, la famine, la précarité et l'insécurité.

Concernant la circulation des armes de guerre dans la région du Sahel et la menace que cela représente pour les pays sahéliens, le Président de la République du Tchad, S. E. M. Idriss Déby Itno, avait tiré la sonnette d'alarme avant même la chute du régime de Kadhafi. Cependant, la situation demeure préoccupante compte tenu des longues frontières qui nous séparent et qui sont difficiles à contrôler.

Tous ces maux auxquels les pays ont dû faire face sont aggravés par l'impact de la crise libyenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie à nouveau M. Lynn Pascoe de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.